



Les indispensables conseils de chaussage pour les enfants

Chez le nourrisson

Il est tout à fait inutile de mettre des chaussures rigides à un nourrisson.

Pour un meilleur développement, il est conseillé de laisser votre enfant pieds nus ou avec un chausson très souple.

Pour la fantaisie, vous pouvez chausser bébé occasionnellement mais la chaussure doit être très souple et sans semelle rigide. Le port de chaussure trop jeune risque de limiter le jeu musculaire du pied et l'affaiblir.

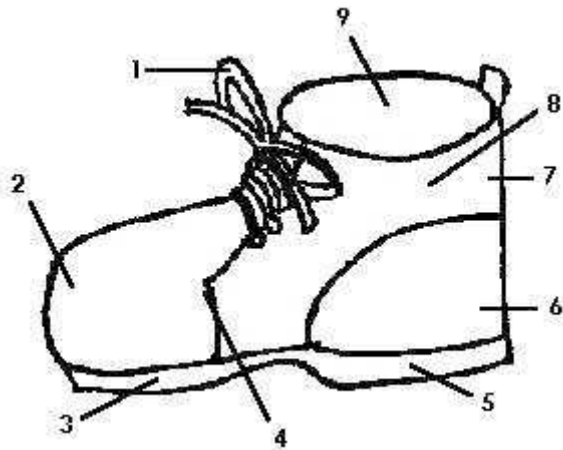
De 12 à 36 mois :

- Chaussures de premiers pas (à cet âge le pied est plutôt rond et plat)
- Talon maximum 1 cm
- Tige haute maintient du pied et de la cheville
- Chaussure légère et semelle souple
- Le laçage est à privilégier (velcro + pratique mais moins efficace)
- L'avant de la chaussure doit permettre la mobilité des orteils

De 3 à 5-6 ans (pointure allant du 23 au 27) :

- le pied s'affine, la cambrure se forme.
- La chaussures doit maintenir l'articulations tibio-tarsienne et sous-astragalienne
- Tige haute et relativement rigide (la tige devant être en dessous ou au-dessus de la malléole pour ne pas créer un point de conflit).
- Les voûtes ou soutiens plantaires disposés de façon arbitraire dans les chaussures vont gêner la croissance naturelle des muscles et des ligaments.
- Chaussures avec des semelles de propreté amovibles si port semelles fonctionnelles.

Attention également aux coutures intérieures ou piqûres d'assemblages trop saillantes et agressives qui pourraient blesser le pied.



1. Les lacets sont obligatoires pour une bonne tenue et une parfaite adaptation à la forme du pied.
2. L'avant pied doit être souple pour pouvoir plier et bien dérouler les orteils.
3. Les semelles antidérapantes ne doivent pas être trop épaisse, 1 cm. maximum et pas trop rigide.
4. Les coutures & jointures ne doivent pas coïncider avec une articulation ou une bosse osseuse pour éviter tous les traumatismes.
5. Le talon doit être présent mais petit, de 5 à 7 mm.
6. L'arrière talon doit être un contrefort rigide.
7. Une tige postérieure doit être présente.
8. Elle doit être légèrement montante.

La séance d'essayage :

Tout d'abord, le pied de votre enfant doit être mesuré correctement chez un marchand de chaussure grâce à un pédimètre soigneusement posé à plat sur le sol (et non incliné) car le pied de bébé est mou et cela lui fait gagner 1 à 1,5 cm.. Vérifier aussi que les petits orteils sont bien déployés

Enfin, optez pour une marge d'une voir deux pointures pour déterminer la taille et le confort
Rappelez vous que la pointure de bébé correspond à la mesure du pied + 1 à 1,5 cm. de marge.

Quand les changer

En moyenne, durant la 1ere année, vous aurez à faire l'achat de 2 voir 3 paires.

Ainsi, au bout de 2 à 3 mois, pensez à mesurer le pied de façon à voir s'il correspond à la taille de la chaussure de votre enfant.

Conseils

N'utilisez pas des chaussures d'occasion, l'enfant précédent y ayant laissé son empreinte et l'ayant déformée à sa manière.

N'achetez jamais une paire de chaussure trop grande, cela pourrait être inconfortable, voir douloureux (frottements) .

